



DÉCLARATION LIMINAIRE

CTS DU 9 JUILLET 2015

Le CTS est convoqué avec deux sujets à l'ordre du jour : le projet de règlement intérieur du CTS et un point de situation sur la réforme territoriale. Cependant un bilan des travaux de la précédente mandature de cette instance paraît nécessaire alors que les réformes se profilent à nouveau dans un climat d'inquiétude des agents.

Créées en 2010 dans le cadre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE), les DIRECCTE sont regroupées en un service déconcentré commun au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, et au Ministère du Travail et de Relations sociales, les compétences qui relevaient auparavant de huit directions et services. Le CTS mis en place pour traiter des problématiques liées aux DIRECCTE et aux DIECCTE présente un bilan très limité.

L'harmonisation prônée dans un premier temps par l'Administration et qui devait permettre à tous les agents de s'intégrer dans cette nouvelle organisation n'a pas eu lieu.

L'UNSA fait le constat de l'incapacité de l'Administration à mettre en place la proposition d'un règlement intérieur national harmonisé, adapté aux DIRECCTE et aux DIECCTE. Le **projet d'arrêté relatif à l'organisation du temps de travail** n'a jamais été publié.

De plus, comment expliquer la différence indemnitaire pour des agents ayant le même grade et les mêmes fonctions dans un même service ?

Comment expliquer un régime d'action sociale différent avec deux « arbres de Noël » différents pour les enfants des agents en fonctions du ministère auquel ils appartiennent ?

Pour l'UNSA, il est urgent qu'une harmonisation prenant en compte les situations les plus favorables ait lieu au sein des DIRECCTE et des DIECCTE.

En ce qui concerne la réforme territoriale l'UNSA souhaite réaffirmer son hostilité à cette réforme qui est réalisée dans l'urgence, sans dialogue social. Avec le départ en retraite prévisible des agents nés pendant la période du baby boom, aucune gestion dynamique des effectifs n'a été mise en place au risque de perdre des compétences.

Actuellement, dans les DIRECCTE et les DIECCTE, le manque d'effectif ne permet plus de travailler dans des conditions qui préservent les collectifs et le sens du travail. Les réformes incessantes, les primes individualisées (RIFSEEP), la politique du chiffre ne peuvent conduire qu'à des dérives où les agents sont acculés, sans marge de manœuvre.

Cette évolution organisationnelle de nos services ne peut reposer uniquement sur une logique de mutualisation et d'économie d'échelle sans prendre en compte les problématiques psychosociales, les questions statutaires et indemnitaires qui vont se poser nécessairement.

Alors que les agents constatent déjà un manque de moyens évident pour l'exécution de nos missions, un pouvoir d'achat en baisse et l'absence de perspectives, l'UNSA insiste sur le risque d'incompréhension de cette énième réforme.

Pour notre organisation syndicale, **le facteur humain est essentiel et doit être préservé. Il doit rester au centre des évolutions et des changements d'organisations que l'Administration veut mettre en place.**

